

# KIT DE DÉMARRAGE POUR LA GOUVERNANCE DES DESTINATIONS



# TABLE DES MATIÈRES

---

**01**

À propos du GSTC

**02**

Introduction

**03**

Démarrage

**04**

Prochaine étape

**05**

Domaines prioritaires

**06**

Ressources

**07**

Témoignages

**08**

Contact

**09**

Annexe

# À PROPOS GSTC

---

Le Conseil Mondial du Tourisme Durable (GSTC® pour ses sigles en anglais) est une organisation indépendante et neutre, légalement constituée aux États-Unis en tant qu'organisation à but non lucratif 501(c)3, qui représente des membres divers et mondiaux, y compris des gouvernements nationaux et provinciaux, les principales entreprises de voyage, des hôtels, des tour-opérateurs, des ONG, des individus et des communautés – qui s'efforcent tous d'atteindre les meilleures pratiques en matière de tourisme durable. Il s'agit d'une organisation virtuelle sans bureau principal, dont le personnel et les bénévoles travaillent sur les six continents peuplés. Le soutien financier provenant de dons, de sponsorings et de cotisations des membres nous permet de fournir des services à bas prix et de créer, réviser et mettre à disposition les Critères du GSTC. Le GSTC est un Membre de la Communauté ISEAL.

Le GSTC établit et gère des standards mondiaux pour les voyages et le tourisme durables, connus sous le nom de « Critères du GSTC ». Il existe deux séries : les Critères de Destination, destinés aux décideurs publics et aux gestionnaires de destinations, et les Critères de l'Industrie, destinés aux hôtels et aux tour-opérateurs. Ils sont le résultat d'un effort mondial visant à développer un langage commun sur la durabilité dans le tourisme. Ils s'articulent autour de quatre piliers :

- (A) Gestion durable
- (B) Impacts socio-économiques
- (C) Impacts culturels
- (D) Impacts environnementaux

Étant donné que les destinations touristiques ont chacune leur propre culture, environnement, coutumes et lois, les Critères sont conçus pour être adaptés aux conditions locales et complétés par des critères supplémentaires pour le lieu et l'activité spécifiques.

# LES CRITÈRES DE DESTINATION

---

Les Critères de destination du GSTC (GSTC-D) ont bien prouvé leur valeur en tant que guides pour une bonne gestion de la destination. Les responsables des politiques touristiques du secteur public et les gestionnaires des destinations du monde entier se tournent vers les Critères de Destination du GSTC pour obtenir des conseils sur l'élaboration des politiques, la sensibilisation et la formation, et pour les utiliser comme cadre pour les normes de durabilité nationales ou locales. L'application des critères aidera une destination à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux 17 Objectifs de Développement Durable.

## À quoi servent les Critères ?

Voici quelques-unes des utilisations prévues des critères par les organismes de gestion du tourisme :

- Servir de lignes directrices de base pour les destinations qui souhaitent devenir plus durables
- Aider les consommateurs à identifier des destinations touristiques durables
- Servir de dénominateur commun pour les médias d'information afin de reconnaître les destinations et informer le public sur leur durabilité
- Aider les programmes de certification et d'autres programmes volontaires de niveau de destination à s'assurer que leurs standards répondent à une base de référence largement acceptée
- Offrir aux programmes gouvernementaux, non gouvernementaux et du secteur privé un point de départ pour élaborer des exigences en matière de tourisme durable
- Servir de lignes directrices de base pour les organismes d'éducation et de formation, tels que les écoles hôtelières et les universités



[Télécharger les Critères de Destination du GSTC](#)

# INTRODUCTION

## **Pourquoi la Gouvernance des Destinations ?**

La Gouvernance des Destinations est un processus par lequel les communautés locales, les agences gouvernementales, les ONG et l'industrie du tourisme adoptent une approche multipartite pour maintenir l'intégrité culturelle, environnementale, économique et esthétique de leur pays, région ou ville. En d'autres termes, veiller à ce que la destination conserve et améliore les attributs distinctifs qui plaisent aux résidents et aux touristes.

La Gouvernance d'une Destination exige un mandat clair, la mesure des standards, l'adhésion de la collectivité et la collaboration des parties prenantes. La pratique de la Gouvernance d'une Destination est essentielle pour s'assurer qu'une destination demeure attrayante, authentique et durable. Les destinations surpeuplées, dégradées et non durables peuvent entraîner une baisse des recettes touristiques, une perte de biodiversité et de patrimoine culturel, et une diminution de la qualité de vie des habitants. D'autre part, une destination bien gérée peut attirer des visiteurs réguliers qui apprécient son caractère unique, ce qui entraîne des avantages économiques pour la communauté locale, ainsi que la protection des biens culturels et naturels. La Gouvernance d'une Destination favorise également un sentiment de responsabilité et de fierté chez les résidents locaux qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la destination.

The Kit de Démarrage pour la Gouvernance des Destinations a été élaboré pour soutenir les destinations dans leur transition vers une approche de gouvernance. Il s'adresse aux gestionnaires de destination, aux décideurs et aux autres intervenants qui participent au développement et à la gestion du tourisme, y compris les secteurs privé et public, les membres des collectivités et les organisations non gouvernementales. Il est particulièrement pertinent pour les destinations où il existe une pression externe pour mieux gérer les impacts du tourisme. Il est également utile lorsqu'un gouvernement ou un organisme de gestion des destinations reconnaît qu'un changement vers la gouvernance des destinations est nécessaire, ou lorsqu'il y a un besoin de résilience et de reprise après un choc pour le système touristique, comme une pandémie mondiale ou une catastrophe naturelle. Le kit de démarrage fournit une feuille de route pratique pour hiérarchiser la gouvernance et la stratégie de gestion et ainsi, créer une base de référence pour la mesure et fixation des objectifs réalisables pour le développement du tourisme durable.

# MISE EN ROUTE

---

L'objectif de ce kit de démarrage est de fournir un ensemble de mesures initiales que les destinations peuvent prendre pour adopter une approche de gouvernance. Cependant, il est important de reconnaître que le processus est propre à chaque destination. Le point de départ de chaque destination peut différer en fonction de leurs besoins et circonstances spécifiques.

Les étapes proposées dans ce kit de démarrage servent de guide et, par conséquent, il n'est pas obligatoire de les suivre dans un ordre spécifique.




# MISE EN ROUTE

---

## 1 Constituer une Équipe et Identifier un ou des Leaders

Commencez par faire participer une ou deux personnes. Il est difficile de mettre en œuvre un programme complet de développement durable. Il faut quelqu'un qui dirige le processus et qui est déterminé à le faire réussir. Une fois que le ou les chefs ont été désignés, une équipe de planification doit être formée. Identifier et rassembler des personnes passionnées par le tourisme durable et engagées dans une vision à long terme.

**Se reporter au critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination**



L'équipe devrait être composée d'un petit groupe qui joue un rôle et des responsabilités clairs.

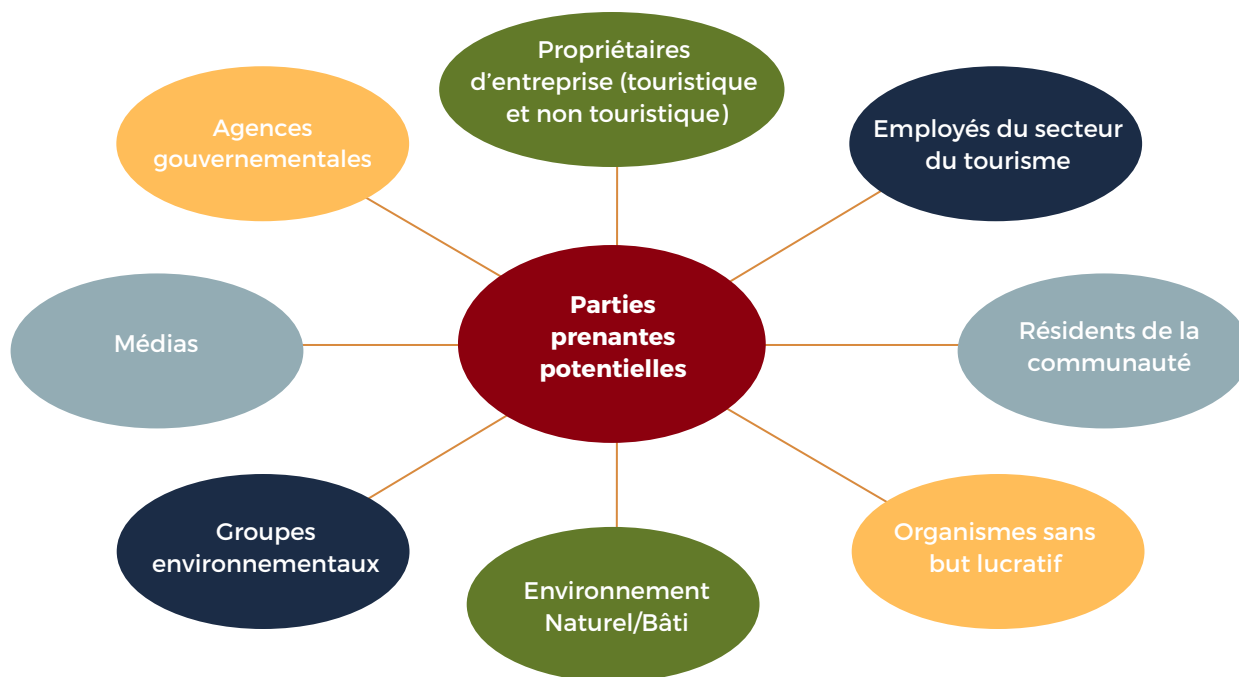
Organiser l'équipe de manière à permettre la continuité, même si certains membres partent et sont remplacés par d'autres.



## 2 Identifier les Acteurs Clés

Identifier les parties prenantes et les partenaires potentiels au sein de la destination, y compris les représentants des gouvernements locaux, les organismes touristiques, les entreprises d'accueil et les dirigeants communautaires. Ces parties prenantes joueront un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques touristiques durables. Regardez les projets potentiels avec des partenaires qui auront un grand impact et avec lesquels il est facile de commencer.

**Se reporter au Critère AI : Responsabilité de la gestion de la destination**



Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais plutôt d'une base de référence pour les Parties prenantes potentielles. Chaque destination aura une variété de parties prenantes potentielles différentes. Effectuez une cartographie des acteurs pour identifier toutes les parties prenantes potentielles qui existent au sein de votre destination.

Établir un comité des parties prenantes qui comprend les secteurs public et privé, les ONG et la collectivité. Inclure les acteurs marginalisés qui pourraient être exclus du processus de planification.

De nombreux éléments des plans de développement durable sont réalisés par des personnes extérieures au tourisme. Comprendre le travail effectué par ceux-là peut avoir une grande influence.





### 3 Définissez vos Objectifs et votre Vision

Définissez les objectifs de durabilité, les buts et la vision globale de votre destination. Cela peut impliquer l'élaboration d'un énoncé de mission, ainsi que l'identification des priorités clés, des opportunités et des domaines d'amélioration. Pour une orientation holistique, assurez-vous qu'il y a une vision et un engagement à long terme. Il sera probablement utile d'obtenir un certain nombre de représentants pertinents de l'ensemble de votre organisation pour faire un brainstorm avec vous. Pensez à ce que vous voulez réaliser socialement, écologiquement et économiquement. Alignez-les sur les objectifs généraux de votre organisation et obtenez un consensus pour avancer.

#### Se reporter au Critère A1 : Responsabilité de la gestion de la destination

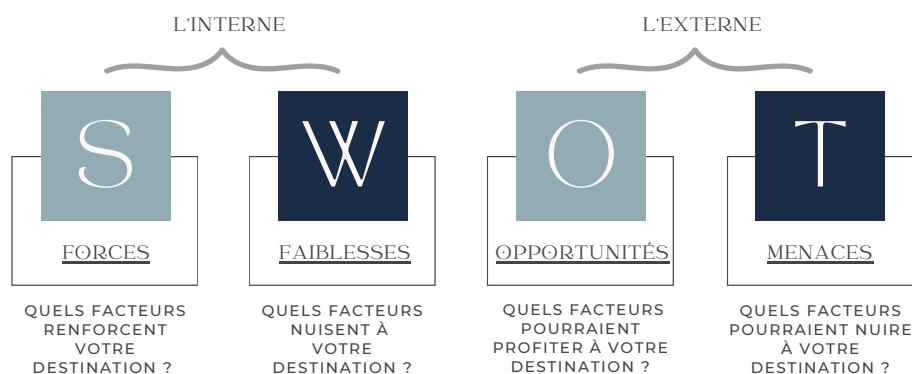


Identifiez des objectifs faciles et des victoires rapides pour apporter des améliorations visibles pour la communauté locale, les entreprises touristiques et les parties prenantes.

Identifier les objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis).



Effectuer une analyse SWOT pour identifier les domaines sur lesquels se concentrer.



## 4 Faire participer la Collectivité Locale et les Parties prenantes

Sensibiliser le grand public pour assurer la participation active de toute la communauté. La participation de la communauté locale et des stakeholders concernés contribue à créer un sentiment de responsabilité partagée pour la durabilité à long terme de la destination, ce qui peut conduire à un plus grand succès dans la réalisation des objectifs du tourisme durable.

**Se reporter au critère A4 : Engagement de l'entreprise et standards de durabilité & A5 : Engagement et rétroaction des résidents**



Évaluer ce que les résidents pensent du tourisme dans leur collectivité au moyen de sondages ou de forums publics.

Créer un conseil consultatif d'écoute. Mobiliser une diversité de stakeholders et inclure des intervenants clés précis qui peuvent apporter de la valeur.

## Cas d'étude

### Consultez l'évaluation de la situation du sentiment des résidents de Visit Park City

Une évaluation de la situation sur le sentiment des résidents a été effectuée dans le cadre du processus de planification de la destination. L'adhésion de la collectivité fait en sorte que les résidents et les intervenants locaux sont au courant de la portée. [Lisez le rapport complet ici.](#)

## 5 Élaborer une Stratégie et un Plan d'Action

Une fois les objectifs définis, élaborer une stratégie globale et un plan d'action. Inclure des étapes précises pour atteindre chaque objectif. Il est important de penser à moyen et long terme lors de l'élaboration des stratégies et de la mise en œuvre de votre plan d'action. Créez un calendrier pour suivre vos progrès. Le calendrier initial devrait être court et ne pas dépasser quelques années. Obtenir un financement adéquat au-delà d'un projet ou d'une activité. Il est important de solidifier les activités et le budget, d'exprimer l'intention et de demander aux dirigeants d'exprimer leur engagement envers la stratégie et le plan d'action.

**Se reporter au critère A2 : Stratégie de gestion de la destination et plan d'action**



Mettre l'accent sur la priorisation des activités qui sont réalisables et qui ont un plus grand impact. Stockez des idées que seront réexaminées à l'avenir.

Envisagez des partenariats pour maintenir les coûts à un bas niveau dans les premières étapes afin de commencer.

## 6 Éduquer et Former

Fournir des formations et des ateliers au personnel interne sur le tourisme durable pour les politiques et les pratiques. Ainsi que des conseils et des encouragements aux stakeholders et aux entreprises touristiques. Éduquer les résidents et les visiteurs (c'est-à-dire : le code de conduite en matière de durabilité). Créer des occasions de formation continue pour les entreprises locales afin qu'elles puissent fonctionner de façon plus durable (p. ex., webinaires, ateliers). Si possible, profitez de l'occasion pour apprendre de ce que les autres font et de l'impact de leur formation.



Acquérir des connaissances approfondies en suivant un cours de formation, tel que le Cours de Tourisme Durable du GSTC.



## 7 Communiquer vos progrès

Élaborez un plan pour sensibiliser et promouvoir ce que vous faites. Documentez le processus afin que l'information soit accessible. Communiquez vos progrès et vos réussites aux stakeholders, aux résidents, aux entreprises et aux visiteurs. L'engagement continu aide à établir la confiance et la transparence, crée un élan dans l'amélioration continue et démontre l'impact de vos initiatives.



Créer une trousse d'outils pour le personnel afin d'appuyer la formation et le perfectionnement, tout en assurant l'uniformité des efforts de communication.

Identifiez la terminologie de votre organisation. Utilisez des ressources, comme le Glossaire du tourisme durable du GSTC à titre de référence.

## 8 Surveillez et mesurez vos progrès

Pour vous assurer que vos initiatives de développement durable sont efficaces, vous devez mesurer et surveiller les progrès. Souvent, ce qui est suivi est accompli. Établissez une base de référence en identifiant votre performance actuelle en matière de durabilité, puis créez un outil de suivi des impacts et des résultats futurs. Envisager la mise en œuvre d'un système de Suivi et d'Évaluation (S&E).

La mise en œuvre d'un système de S&E vous permet de :

- Renforcer les capacités en apprenant de l'expérience
- Éclairer la stratégie concernant les décisions stratégiques
- Rendre des comptes aux stakeholders
- Gagner en crédibilité grâce au partage public des résultats

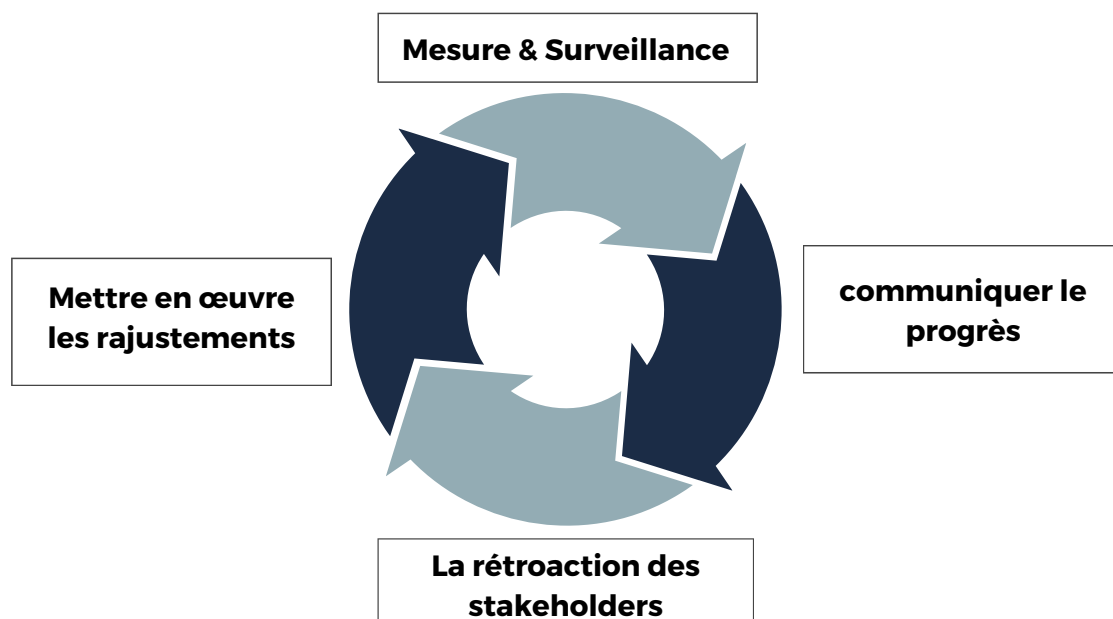
Se référer au critère A3 : Surveillance et rapports

Harmonisez vos actions avec vos objectifs et examinez vos apprentissages et expériences. Examinez, modifiez et adaptez votre plan au besoin.



Partagez vos progrès avec les stakeholders pour les informer sur la planification et le développement. Alternier entre les étapes 7 et 8 pour assurer un suivi et une communication cohérents des progrès.

Faites des ajustements en fonction des commentaires des stakeholders. Ajustez votre plan de façon continue.



## 9 Effectuer une autoévaluation

Le processus d'autoévaluation comprend l'examen et l'évaluation des pratiques de durabilité de votre destination par rapport aux Critères de Destination du GSTC, qui comprennent des indicateurs de performance conçus pour fournir des conseils sur la mesure de la conformité aux Critères.

### Effectuer une autoévaluation des Critères du GSTC afin de :

- Mieux comprendre votre performance en matière de durabilité
- Identifier les domaines à améliorer
- Élaborer des plans d'action pour améliorer les pratiques de durabilité
- Démontrer votre engagement envers les pratiques de tourisme durable
- Travailler à l'obtention de la certification

**Le document requis pour l'auto-évaluation des Critères de Destination du GSTC est inclus dans l'annexe.**



Si possible, faites réviser l'auto-évaluation par le plus haut niveau des autorités locales.

Envisager une Évaluation de Destination du GSTC.

## Qu'est-ce qu'une Évaluation de Destination du GSTC ?

L'évaluation de la destination du GSTC est conçue pour présenter à l'équipe de gestion de la destination les principaux éléments de l'élaboration de politiques et de pratiques durables en appliquant les Critères du GSTC à la destination en question. Exemples d'Évaluations de Destination du GSTC :

**Évaluation de Destination de Summit County, Utah, USA**

**Évaluation de Destination de Dubrovnik, Croatia**

**Évaluation de Destination de Heraklion, Greece**

Vous souhaitez en savoir plus sur les Évaluations de Destination ?


Contactez-nous sur : [destinations@gstccouncil.org](mailto:destinations@gstccouncil.org) ou [visitez notre site web](#) pour plus d'amples informations.

# ÉTAPE SUIVANTE

---

## 10 Respecter les Critères de Destination du GSTC

Avoir un plan en place pour gérer les efforts de la gouvernance de la destination et assurer la conformité finale avec l'ensemble complet des Critères de destination du GSTC. Par rapport à chacun des Critères, un ou plusieurs des 17 ODDs sont identifiés, auxquels ils se rapportent le plus.



Commencez par choisir 5 à 10 critères clés à examiner. Construisez lentement en vous concentrant sur des domaines clés, tels que la gestion durable et la gouvernance.

Apprenez d'autres destinations qui ont suivi un processus similaire.

## Cas d'Études

Ces études de cas offrent des exemples de destinations du monde entier qui ont mis en œuvre les Critères de Destination du GSTC à différentes étapes. Ils montrent comment les Critères peuvent être appliqués dans divers contextes pour promouvoir des pratiques de tourisme durable.

- [Conseil d'Initiative de la Gouvernance de Destination des Bahamas](#)
- [Le Parcours de Jackson Hole vers la Durabilité](#)
- [Standard Japonais de Tourisme Durable pour les Destinations \(JSTS-D\)](#)
- [Standard Mauricien sur le Tourisme Durable](#)
- [Singapour Certifié selon les Critères de Destination du GSTC](#)
- [La Moldavie s'engage pour un Tourisme Durable](#)
- [Le Programme Suisse Swisustainable](#)
- [Chilenko, Chili Offre un Tourisme Durable](#)

# DOMAINES D'ACTION

---

Il y a 38 critères dans les Critères de Destination du GSTC. Bien qu'ils soient tous importants et interreliés, la section A sur la Gestion Durable est fondamentale lorsqu'il s'agit d'une approche holistique de la gouvernance des destinations.

Le critère A1, qui résume l'importance et la composition d'un groupe de planification très inclusif, est essentiel. Il est inclusif en termes d'approche « pangouvernementale » et d'engagement continu et significatif avec les stakeholders de la collectivité et des entreprises liées au tourisme.



## **Critère A1 :** **Responsabilité de la gestion de la destination**

*La destination dispose d'une organisation, d'un département, d'un groupe ou d'un comité efficace responsable d'une approche coordonnée du tourisme durable, avec la participation du secteur privé, du secteur public et de la société civile. Ce groupe a défini les responsabilités, la surveillance et la capacité de mise en œuvre pour la gestion des questions socio-économiques, culturelles et environnementales. Le groupe est suffisamment financé, travaille avec un éventail d'organismes pour assurer la gestion de la destination, a accès à un personnel suffisant (y compris du personnel ayant de l'expérience en matière de durabilité) et suit les principes de durabilité et de transparence dans ses opérations et ses transactions.*

### **Indicateurs de rendement du critère A1 du GSTC :**

- a.** Preuve documentaire montrant la composition et les responsabilités pertinentes du groupe.
- b.** Un plan financier et un budget indiquant les sources de financement actuelles et futures.
- c.** Preuve de liens et d'engagement avec d'autres organismes.
- d.** Dossiers du personnel permanent et du personnel contractuel indiquant l'expérience pertinente.
- e.** Lignes directrices et processus de gestion, qui démontrent la sensibilisation et le respect de principes de durabilité et de transparence dans les opérations et la location de contrats.

## À quoi ressemble l'organe directeur ?

Le critère A1 veille à ne pas prescrire la structure d'un conseil, qu'il s'agisse d'une organisation, d'un service, d'un groupe ou d'un comité efficace. Un modèle de conseil de destination devrait comprendre une zone avec des habitants permanents et de multiples parties prenantes. Il peut s'agir ou non d'Organisme de Gestion des Destinations officiel, mais il devrait intégrer la participation d'OGD. Les activités du Conseil devraient également impliquer une diversité d'acteurs de la destination et encourager la participation des communautés locales.

### L'organe directeur idéal serait :

**Être en mesure de respecter les cinq indicateurs GSTC d'A1**

**Incorporer la représentation pour tous les biens de destination**

**Répartir les membres en mélangeant les secteurs public et privé et la société civile**

**Forte capacité des visiteurs et la gestion des destinations**

**Adopter une mission et des objectifs qui concilient durabilité, authenticité, développement économique et promotion responsable**

**Mener des activités qui aident les communautés locales à découvrir et à valoriser leurs propres caractéristiques culturelles et naturelles uniques**

**Fonction avec un degré de régularité**

**Résister aux changements de direction du gouvernement**



## Quelles destinations ont adopté une approche holistique de la gestion et de la gouvernance du tourisme ?

### Les articles du critère A1 présentés dans le Rapport sur la gouvernance des destinations :

- **Big Bay, Michigan**, une collectivité éloignée de la péninsule supérieure inaugure un conseil de gouvernance des destinations
- **Snæfellsnes, Iceland**, réunit les cinq municipalités d'une longue péninsule maigre dans la zone d'excursion d'une journée de Reykjavik
- **Pennsylvania Wilds**, un bloc de comtés peu peuplés dans le nord-ouest de la Pennsylvanie, États-Unis
- **Conservation communautaire #Khoadi-≠Hôas, Namibia**
- **Crown of the Continent Region**, comprenant des portions des montagnes Rocheuses du Montana, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique
- **Columbia Gorge, Scenic Area**, Oregon/Washington, États-Unis
- **Thompson Okanagan Region** de la Colombie-Britannique, au Canada
- **La ville historique de Tequila**, Jalisco, Mexique



## Recommandations supplémentaires :

En plus des critères A1, A2 et A3 sont les critères supplémentaires que nous recommandons de prioriser lorsque nous adoptons une approche systématique de la gouvernance de la destination et de la conformité aux critères de destination du GSTC. Notez que le respect du critère A1 aidera avec A2 et A3.



### Critère A2 :

#### Stratégie de gestion de la Destination et plan d'action

*La destination a établi et met en œuvre une stratégie et un plan d'action pluriannuels de gestion des destinations qui sont accessibles au public, qui sont adaptés à son échelle, qui ont été élaborés avec la participation des intervenants et qui sont fondés sur des principes de durabilité. La stratégie comprend l'identification et l'évaluation des atouts touristiques et tient compte des enjeux et des risques socioéconomiques, culturels et environnementaux. La stratégie concerne et influence la politique et l'action plus large de développement durable dans la destination.*



### Critère A3 :

#### Surveillance et Rapport

*La destination met en place un système de suivi et de réponse aux enjeux socio-économiques, culturels et environnementaux et aux impacts du tourisme. Les mesures et les résultats sont régulièrement surveillés, évalués et rendus publics. Le système de surveillance fait l'objet d'un examen périodique.*

Les critères et les étapes décrits dans le Kit de démarrage servent de point de départ pour que les destinations adoptent une approche de gouvernance. Il est important de noter que la gouvernance de la destination est un processus continu de croissance et d'amélioration, et non une simple liste de contrôle unique. En fin de compte, la priorisation d'une gouvernance holistique, d'une stratégie de gestion pluriannuelle et d'un suivi continu avec des adaptations aidera à démarrer votre parcours de développement durable.

# RESSOURCES

---

## **Traduction des Critères du GSTC**

Les Critères de l'Industrie et les Critères de Destination du GSTC ont été traduits par des bénévoles dans plusieurs langues et sont à la disposition du public à des fins d'éducation, de formation et de sensibilisation.

## **Évaluation de la Destination du GSTC**

L'Évaluation de la Destination du GSTC est conçue pour présenter à l'équipe de gestion de la destination les principaux éléments dont elle a besoin pour élaborer des politiques et des pratiques durables en appliquant les Critères du GSTC à la destination en question.

## **Rapport sur la Gouvernance des Destinations**

Le rapport sur la Gouvernance des Destinations est le fruit d'une collaboration entre le Destination Stewardship Center, le Center for Responsible Travel et le Conseil Mondial de Tourisme Durable, qui fournit des renseignements pratiques et des renseignements utiles à quiconque travaille ou s'intéresse à l'amélioration de la gouvernance des destinations.

## **Certification pour les Destinations**

Obtenir la certification d'un Organisme de Certification Accrédité par le GSTC signifie que la destination est conforme aux standards sociaux et environnementaux les plus élevés du marché. Cela renforce la réputation et la crédibilité de la destination auprès des touristes, des entreprises et des parties prenantes. [Voir ici](#) pour une carte des destinations durables certifiées.

## **Programme de Formation en Tourisme Durable (STTP)**

Le Programme de Formation en Tourisme Durable (STTP pour ses sigles en Anglais) du GSTC offre des conseils pratiques et des conseils d'experts pour aider les destinations et les entreprises touristiques à mettre en œuvre des mesures efficaces et à atteindre des objectifs de rendement tangibles.

## **Glossaire des Termes du Tourisme Durable**

Les mots et les phrases peuvent souvent transmettre des significations différentes selon les circonstances, l'application et plusieurs autres facteurs. Ce glossaire précise un grand nombre des concepts illustrés dans les Critères du GSTC.

# TÉMOIGNAGES

---

## **Suisse :**

« Pour développer une stratégie de durabilité fructueuse, une approche multi-parties prenantes est essentielle. Aucune autre organisation, que le GSTC, ne représente pas un groupe aussi diversifié et mondial d'acteurs du tourisme durable. En plus de consulter de nombreux autres parties prenantes, l'échange régulier avec GSTC nous a grandement aidés à renforcer notre approche et à tirer des leçons des meilleures pratiques du réseau international qu'elle unit. Nous sommes très heureux de faire partie de ce précieux réseau », a déclaré Samuel Wille, responsable par Intérim du Développement des Affaires chez Suisse Tourisme.

## **Türkiye :**

« Grâce à notre travail avec GSTC, nos visiteurs auront la chance de profiter de vacances responsables en Turquie, et notre industrie et nos partenaires auront les outils nécessaires pour réaliser un tourisme responsable » a déclaré Türkiye Tourism Promotion and Development Agency (TGA).

## **Park City, États-Unis :**

« Après avoir invité le GSTC à effectuer une évaluation l'an dernier, nous avons lancé un projet communautaire visant à élaborer un plan de tourisme durable. Aujourd'hui, nous sommes ravis de nous joindre au GSTC alors que nous allons de l'avant avec l'adoption et la mise en œuvre, une prochaine étape logique et puissante dans laquelle nous sommes confiants que Park City et le Summit County bénéficieront » a dit Jennifer Wesselhoff, Présidente et PDG de Park City Chamber & Visitors Bureau.

## **Maurice :**



Entretien : Lindsay Morvan, Directeur, Mauritius Tourism Authority

# TÉMOIGNAGES

---

## **Sonoma County, États-Unis :**

« Joindre le Global Sustainable Tourism Council fournit à Sonoma County Tourism de précieuses ressources à mesure que nous progressons dans notre plan directeur de destination » a déclaré Claudia Vecchio, Présidente et PDG de Sonoma County Tourism. « La résilience et la durabilité demeurent au cœur de nos préoccupations alors que nous planifions judicieusement l'avenir de notre destination et accélérons la reprise de notre industrie. »

## **Corfou, Grèce :**


« Étant donné que la majorité des revenus générés proviennent du tourisme, la Municipalité est reconnaissante envers l'Association Internationale des Lignes de Croisière (CLIA) et encourage et soutient la coopération avec le GSTC afin d'assurer la durabilité du développement touristique à long terme de la destination. Une telle perspective garantira un meilleur cadre de vie et une meilleure qualité des services tant aux locaux qu'aux visiteurs et aux touristes. Notre municipalité a décidé d'investir dans une bonne planification touristique et une croissance équilibrée pour les prochaines générations » - Maire du Centre de Corfou et des îles Diapontia, Mme. Meropi Spyridoula Ydraiou.

## **Lac Llanquihue, Chili :**

« La participation du Chili au GSTC Programme d'Adoption Pilote fait partie de notre stratégie nationale visant à nous positionner comme une destination durable. C'est un énorme défi pour la région et une occasion extraordinaire pour les quatre municipalités, le secteur privé et tous les parties prenantes du lac Llanquihue de diriger le développement du tourisme durable » a déclaré Fernando Ortúzar, Directeur Régional du Tourisme de Los Lagos.

## **Valsugana, Italie**



 [Entretien : Stefano Ravelli, ATP Valsugana Directeur de la Destination](#)

---

# CONTACT

---



 **GSTC**<sup>®</sup>  
Global Sustainable Tourism Council

 [Destinations@gstcouncil.org](mailto:Destinations@gstcouncil.org)

 [www.gstcouncil.org](http://www.gstcouncil.org)



[GSTC LinkedIn](#)



[GSTC Facebook](#)



[GSTC Twitter](#)



[GSTC Instagram](#)




Soyez un agent de changement en favorisant une meilleure connaissance, compréhension, adoption et demande de pratiques de tourisme durables



# ANNEXE

## Les critères mondiaux du tourisme durable pour les destinations



Critères	Indicateurs	ODD	Il existe une politique écrite	La politique est appliquée	Des bonnes pratiques sont mises en place
<b>SECTION A: Gestion durable</b>					
<b>A(a) Cadre et structure de gestion</b>					
<p><b>A1 Responsabilité dans la gestion de la Destination</b></p> <p>La destination s'appuie sur un organisme, un département, un groupe ou un comité efficace chargé de coordonner les efforts en faveur d'un tourisme durable et qui mobilise des acteurs du secteur privé, du secteur public et de la société civile. Ce groupe a des responsabilités précises et des moyens pour assurer la supervision et la mise en œuvre lui permettant de traiter les aspects d'ordre socio-économiques, culturels et environnementaux. Ce groupe bénéficie de financements adéquats, travaille avec une variété d'organismes pour assurer la gestion de la destination, possède suffisamment d'effectifs (dont du personnel qualifié en matière de durabilité) et adhère aux principes de durabilité et de transparence dans son fonctionnement et ses opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. La composition et les responsabilités du groupe sont clairement documentées.</li> <li>b. La planification financière et le budget présentent les sources de financement actuelles et futures.</li> <li>c. Preuve écrite attestent des liens et engagements des organismes impliqués.</li> <li>d. Documentation du personnel permanent et contractuel indiquant l'expérience pertinente.</li> <li>e. Les processus et directives de gestion démontrent la connaissance et l'adhésion aux principes de durabilité et la transparence dans le fonctionnement et l'attribution des contrats.</li> </ul>	 			
<p><b>A2 Stratégie et plan d'action pour la gestion de la destination</b></p> <p>La destination a formulé et met en œuvre une stratégie de gestion de destination et un plan d'action pluriannuel qui sont accessibles au public, adaptés à sa taille et qui ont été élaborés en impliquant les parties prenantes et en prenant en compte les principes de durabilité. La stratégie comprend une identification et une évaluation des ressources touristiques et prend en compte les problématiques et risques d'ordre socioéconomiques, culturels et environnementaux. La stratégie est en relation et influence d'autres politiques et actions plus largement menées dans la destination.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Un document publié concernant la stratégie et le plan d'action de la destination.</li> <li>b. La stratégie et le plan d'action sont facilement accessibles en ligne.</li> <li>c. Document attestant de la participation active des parties prenantes dans le développement du plan d'action.</li> <li>d. Le plan d'action et la stratégie intègrent les principes de durabilité et comprennent une évaluation des ressources, des problématiques et des risques identifiés.</li> <li>e. La stratégie et le plan d'action se réfèrent à une politique de développement durable plus large (incluant la réalisation des ODD) et vice et versa.</li> </ul>				

<p><b>A3 Suivi et rapport</b></p> <p>La destination met en œuvre un système pour assurer le suivi et résoudre des problématiques socio-économiques, culturelles et environnementales découlant du tourisme. Les actions et les résultats sont régulièrement contrôlés, évalués et rendus public. Le système de suivi est soumis à un examen à intervalles périodiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Des indicateurs et objectifs quantifiables d'ordre socio-économiques, culturels et environnementaux sont identifiés.</li> <li>b. Ces indicateurs sont mesurés, enregistrés et rendus public au moins une fois par an.</li> <li>c. Document attestant du suivi et de la documentation des actions et des résultats.</li> <li>d. Révision passée du système de suivi et planification des révisions futures.</li> </ul>				
<b>A(b) Implication des parties prenantes</b>					
<p><b>A4 Implication des entreprises et standards de durabilité</b></p> <p>La destination informe régulièrement les entreprises touristiques sur les problématiques de durabilité. La destination les encourage et les soutient pour rendre leurs opérations plus durables. La destination encourage l'adoption des standards de durabilité et l'application des standards GSTC en vigueur et des mécanismes de certification accrédités du GSTC pour les entreprises touristiques, si disponibles. La destination diffuse la liste des entreprises durables certifiées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Preuve de communication régulière concernant des problématiques de durabilité vers les entreprises touristiques (Média, réunions, contact direct...).</li> <li>b. Conseil et soutien aux entreprises touristiques en matière de durabilité (disponible et diffusé).</li> <li>c. Le nombre et le pourcentage d'entreprises certifiées aux standards du tourisme durable (qu'elles soient ou non reconnues/accréditées GSTC) avec des objectifs pour une plus large diffusion.</li> <li>d. Preuve de la promotion de programmes de certification.</li> <li>e. Inventaire des entreprises touristiques certifiées à jour.</li> </ul>	 			
<p><b>A5 Implication des résidents et feedback</b></p> <p>La destination favorise et encourage la participation publique pour la gestion et la planification durable de la destination. Les souhaits, les préoccupations et la satisfaction des communautés locales vis-à-vis de la durabilité du secteur du tourisme et la gestion de la destination sont régulièrement contrôlés, font l'objet de rapports publics et des actions sont prises pour y répondre. La destination possède un système pour améliorer la compréhension des opportunités et des défis du tourisme durable par les acteurs locaux et pour développer les compétences des communautés locales pour y répondre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Preuve de promotion et de médiation de la participation publique pour la planification et la gestion de la destination.</li> <li>b. Information sur le type et le niveau de cette participation.</li> <li>c. Enquêtes auprès des résidents et autres mécanismes de collectes de feedback sur les problématiques du tourisme.</li> <li>d. Preuve d'actions mises en œuvre répondant aux feedback des résidents.</li> <li>e. Des programmes d'information, d'éducation et de formation des résidents au tourisme.</li> </ul>	 			



<p><b>A6 Implication des visiteurs et feedback</b></p> <p>La destination dispose d'un système pour le suivi et l'établissement de rapports publics concernant la satisfaction des visiteurs qui évalue la qualité et la durabilité de l'expérience touristique. Si nécessaire, des actions correctives sont prévues concernant la satisfaction. Les visiteurs sont informés sur les problématiques de durabilité dans la destination et leur rôle pour les résoudre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Des enquêtes auprès des visiteurs (et autres mécanismes de collectes de données) sont menées à bien et documentées.</li> <li>b. Les enquêtes et les feedback des visiteurs incluent les réactions des visiteurs au sujet des problématiques de durabilité.</li> <li>c. Preuve des actions mises en place suite aux résultats des enquêtes auprès des visiteurs.</li> <li>d. Exemple d'information sur les problématiques de durabilité mis à disposition des touristes et spécifiant comment réagir.</li> </ul>	 			
<p><b>A7 Promotion et information</b></p> <p>La promotion et les supports d'information destinés aux visiteurs reflètent la réalité concernant les produits, services et les réclamations en matière de durabilité. Les messages promotionnels et autre type de communication reflètent l'approche et les valeurs de la destination en matière de durabilité et traitent les communautés locales et les ressources naturelles et culturelles avec respect.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Les informations et les supports de promotion actuels contiennent du contenu pertinent.</li> <li>b. Existence d'un processus pour vérifier la pertinence des informations et des supports de promotion de la destination.</li> <li>c. Preuve de concertation avec les communautés locales et les organismes sociaux et environnementaux sur le contenu et la distribution des supports de communication.</li> </ul>	 			
<b>A(c) Gestion de la pression et du changement</b>					
<p><b>A8 Gestion du nombre de visiteurs et des activités</b></p> <p>La destination a un système pour la gestion des visiteurs qui est régulièrement révisé. Des actions sont mises en place pour suivre et gérer le nombre de visiteurs et les activités afin de les réduire ou les augmenter pendant certaines périodes et à certains endroits, dans le but d'équilibrer les besoins de l'économie locale, de la communauté, du patrimoine culturel et de l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. La stratégie et le plan d'action de la destination prennent en compte la saisonnalité et la répartition des visites.</li> <li>b. La variation du nombre de visiteurs au cours de l'année est contrôlée y compris les sites les plus visités.</li> <li>c. L'impact du nombre de visiteurs et des activités est identifié grâce aux observations et feedback des communautés locales et des parties prenantes.</li> <li>d. Des actions sont mises en œuvre pour gérer les flux des visiteurs et les impacts.</li> <li>e. La stratégie marketing et la sélection des marchés ciblés prennent en compte les tendances des visites, l'impact des activités et les besoins de la destination.</li> </ul>	 			

<p><b>A9 Réglementations sur l'aménagement et le contrôle du développement</b></p> <p>La destination possède des directives, des réglementations et/ou des politiques d'aménagement qui contrôlent les lieux et la nature des développements et qui requièrent des évaluations d'impacts socio-économiques, culturels et environnementaux et intègrent l'utilisation durable des terres, la conception, la construction et la démolition. Les réglementations concernent aussi l'exploitation, dont la location et la concession de propriétés destinées aux activités touristiques. Les directives, réglementations et politiques ont été élaborées en concertation publique et sont largement diffusées et appliquées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Directives, réglementations et politiques spécifiques qui contrôlent le développement sont identifiées et documentées par titre et date.</li> <li>b. Les exigences en matière d'étude d'impacts sont définies, couvrent les aspects environnementaux, économiques et socioculturels et sont d'une ampleur suffisante pour répondre aux problématiques de la destination sur le long terme.</li> <li>c. Existence de directives d'aménagement spécifiques sur la location et l'exploitation touristique avec preuve de leur mise en application.</li> <li>d. Preuve d'une participation publique dans le développement des directives d'aménagement, réglementations et politiques.</li> <li>e. Preuve de consultations et consentement des populations autochtones ou des groupes ethniques minoritaires lorsque des développements touristiques sont proposés ou mis en œuvre au sein de leur territoire.</li> <li>f. Preuve de diffusion et de mise en application des politiques, directives et des réglementations lors des étapes de planification, de développement et de mise en œuvre.</li> </ul>	 			
<p><b>A10 Adaptation aux changements climatiques</b></p> <p>La destination identifie les risques et les opportunités relatives aux changements climatiques. Des stratégies d'adaptation aux changements climatiques sont comprises lors de l'implantation, la conception, le développement et la gestion des installations touristiques. Des informations concernant les prédictions résultant du changement climatique sont mises à disposition des résidents, des entreprises locales et des visiteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. La stratégie et le plan d'action de la destination identifie et répond aux problématiques climatiques.</li> <li>b. Les directives, réglementations et le zonage territorial pour le développement du tourisme et des activités touristiques prennent en compte les conséquences du changement climatique.</li> <li>c. Une évaluation des risques climatiques qui couvre les risques actuels et futurs est menée à bien et rendue publique.</li> <li>d. Preuve que la contribution et les impacts des écosystèmes locaux sur l'adaptation aux changements climatiques sont pris en considération.</li> <li>e. Des informations sur le changement climatique sont rendues publiques.</li> </ul>				

<p><b>A11 Gestion de crise et des risques</b></p> <p>La destination dispose d'un plan d'intervention de gestion de crise, y compris d'urgence, et de réduction des risques qui est approprié. Les dispositions essentielles du plan sont communiquées aux résidents, aux visiteurs et aux entreprises. Le plan comprend des procédures et des ressources pour sa mise en œuvre et est mis régulièrement à jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Existence d'un plan d'intervention de gestion de crise, y compris d'urgence, et de réduction des risques pour la destination.</li> <li>b. Le plan comprend une grande variété de risques dont les catastrophes naturelles, le terrorisme, la santé, l'épuisement des ressources naturelles et tout autre risque pertinent pour la destination.</li> <li>c. Des procédures de communication sont définies pour utilisation pendant et après une urgence.</li> <li>d. Existence d'un programme pour la diffusion d'information et la formation sur les risques et la gestion de crise.</li> </ul>	 			
---	---	---	--	--	--

# Les critères mondiaux du tourisme durable pour les destinations

Il existe une politique écrite

La politique est appliquée

Des bonnes pratiques sont mises en place

Critères

Indicateurs

ODD

## SECTION B: Durabilité Socio-économique

### B(a) Assurer des bénéfices économiques locaux

#### B1 Mesurer la contribution économique du tourisme

La contribution économique directe et indirecte du tourisme sur l'économie de la destination fait l'objet d'un suivi et de rapports publics. Les mesures appropriées devraient inclure des données sur le nombre de visiteurs, les dépenses des visiteurs, l'emploi, l'investissement et des preuves de redistribution des bénéfices économiques.

- a. Programme de collecte de données économiques.
- b. Rapports annuels sur la contribution économique directe et indirecte du tourisme sur la destination.
- c. Des données sur l'impact économique dont le nombre et dépenses des visiteurs, l'emploi, l'investissement et la répartition des bénéfices économiques sur la destination.



#### B2 Emplois convenables et opportunités de carrière

La destination soutient et encourage les opportunités de carrière et de formation dans le tourisme. Les entreprises touristiques de la destination s'engagent à fournir des opportunités d'emploi local équitable et de formation, des perspectives d'évolution, un environnement de travail sécurisé et un salaire qui permette à tous de vivre décemment.

- a. Disponibilité localement de programmes de formation et de développement de compétences.
- b. Déclaration des entreprises touristiques de leur engagement à fournir des opportunités d'emploi équitable et des perspectives d'évolution de carrière.
- c. Les formations et les opportunités d'emploi sont mises à disposition et bénéficient aux populations locales dont les femmes, les jeunes, les minorités et les personnes en situation de handicap.
- d. Moyens mis en place pour vérifier les conditions de travail et recevoir/traiter les réclamations (par ex. implication d'organisations syndicales).







#### B3 Soutien aux entrepreneurs locaux et au commerce équitable

La destination encourage la rétention des dépenses touristiques dans l'économie locale à travers son soutien aux entreprises locales, aux chaînes d'approvisionnement et à l'investissement durable. Elle favorise le développement et la vente de produits locaux durables issus des principes du commerce équitable et qui sont en lien avec la nature et la culture locale. Ces produits locaux sont par

- a. Conseils, financement et autre type de soutien disponibles dans la destination pour les PME en lien avec le tourisme.
- b. Les PME en lien avec le tourisme bénéficient d'une assistance pour l'accès au marché.
- c. Mesures incitatives pour permettre aux entreprises touristiques locales d'acheter des produits et services localement.
- d. Initiatives pour soutenir les agriculteurs



<p>exemple la nourriture et les boissons, l'artisanat, les arts du spectacle, les produits issus de l'agriculture, etc.</p>	<p>locaux, les artisans et les producteurs de denrées alimentaires à intégrer la chaîne de valeur du tourisme.</p> <p>e. Les produits et l'artisanat local sont identifiés, mis en valeur et disponibles à la vente pour les visiteurs de la destination.</p>				
<b>B(b) Bien-être social et impacts</b>					
<p><b>B4 Soutien aux communautés</b></p> <p>La destination possède un système qui permet et encourage les entreprises, les visiteurs et les populations à contribuer aux initiatives communautaires durables de manière responsable.</p>	<p>a. Incitation des entreprises touristiques locales à soutenir les communautés locales et les initiatives durables.</p> <p>b. Existence et promotion de mécanismes pour permettre aux visiteurs de soutenir les communautés locales et les initiatives durables.</p> <p>c. Le bénévolat et les actions en faveur des communautés ne doivent pas être intrusifs ou conduire à l'exploitation.</p>	 			
<p><b>B5 Prévention de l'exploitation et de la discrimination</b></p> <p>La destination soutient les standards internationaux en matière de droit de l'homme. Elle possède une législation, des pratiques et un code de conduite établis pour prévenir et signaler toute forme de trafic d'être humain, d'esclavage moderne, d'exploitation sexuelle, de discrimination et d'harcèlement contre toute personne en particulier, les enfants, les adolescents, les femmes, la communauté LGBT et les autres minorités. La législation et les pratiques en vigueur sont communiquées publiquement et appliquées</p>	<p>a. Référence (titre et date) à la législation spécifique dans la destination concernant les droits de l'homme, l'exploitation, la discrimination et le harcèlement.</p> <p>b. Preuve de diffusion et d'application des lois susmentionnées et des bonnes pratiques (en particulier pour les entreprises touristiques et les visiteurs).</p> <p>c. Analyse fréquente des risques et des impacts concernant les droits de l'homme, dont le trafic d'être humain, l'esclavage moderne et le travail des enfants.</p> <p>d. La destination et les acteurs clés du tourisme sont signataires du Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans un contexte lié aux voyages et le tourisme.</p>	 			
<p><b>B6 Propriété et droit des populations locales</b></p> <p>La législation et la réglementation visant le droit à la propriété et l'acquisition sont documentées et appliquées. Elles respectent les droits des populations autochtones, garantissent la participation publique et n'autorisent pas la relocalisation des populations locales sans leur consentement et sans compensation jugée juste et équitable. La législation et la réglementation protègent également les populations locales à leur droit d'accès aux ressources clés de la destination.</p>	<p>a. Références (titre, date) à la législation spécifique dans la destination concernant le droit à la propriété et l'acquisition et au droit d'accès des populations locales aux ressources clés.</p> <p>b. Référence dans la législation susmentionnée au droit communal et autochtone, à la consultation publique et à la relocalisation.</p> <p>c. Preuve de l'application de cette législation dans le cadre du développement touristique et des activités.</p>	 			

	<p>d. Preuve de consultations avec les populations locales, de leur consentement et de compensation.</p>				
<p><b>B7 Sécurité</b></p> <p>La destination dispose d'un système de suivi, de prévention, d'établissement de rapports publics et d'intervention face aux risques liés à la criminalité et à la santé qui répond aux besoins des visiteurs et des résidents.</p>	<p>a. Des services de sécurité et de santé sont prévus et en fonctionnement dans la destination.</p> <p>b. Les besoins des visiteurs en matière de sécurité et de santé sont identifiés et pris en compte.</p> <p>c. Les infrastructures touristiques sont inspectées pour assurer leur conformité avec les standards d'hygiène et de sécurité.</p>	 			
<p><b>B8 Accès universel</b></p> <p>Dans la mesure du possible, les sites, les infrastructures et les services, en particulier ceux qui présentent une importance culturelle et naturelle, sont accessibles à tous notamment aux personnes en situation de handicap et autres personnes ayant des besoins particuliers. Lorsque ces sites et infrastructures ne sont pas immédiatement accessibles, l'accès est rendu possible grâce à la conception et la mise en œuvre de solutions qui prennent en compte l'intégrité du site et des aménagements raisonnables que l'on peut envisager pour des personnes ayant des besoins particuliers en terme d'accès. Des informations sont disponibles pour informer sur l'accessibilité des sites, des infrastructures et des services.</p>	<p>a. Existence de standards et d'une réglementation concernant l'accessibilité des sites, des infrastructures et des services pour les visiteurs.</p> <p>b. Application cohérente des standards d'accessibilité pour les infrastructures publiques.</p> <p>c. Données sur la proportion de sites et infrastructures touristiques qui sont accessibles.</p> <p>d. Preuve d'existence de programmes pour améliorer l'accès aux personnes avec des besoins spécifiques.</p> <p>e. Des informations sur l'accessibilité sont incluses dans les supports de communication de la destination.</p> <p>f. Les spécificités concernant l'accessibilité sont incluses dans les supports de communication destinés aux visiteurs au niveau des sites principaux.</p>	 			

# Les critères mondiaux du tourisme durable pour les destinations

Il existe une politique écrite

La politique est appliquée

Des bonnes pratiques sont mises en place

Critères

Indicateurs

ODD

## SECTION C: Durabilité culturelle

### C(a) Protection du patrimoine culturel

#### C1 Protection des ressources culturelles

La destination a une politique et un système mis en place pour évaluer, remettre en état et conserver les ressources culturelles, y compris le patrimoine bâti et les paysages culturels.

- Listes des ressources culturelles, y compris leurs évaluations et leurs signes de vulnérabilité.
- Programme de réhabilitation et de préservation des ressources culturelles.
- Mécanismes d'utilisation des revenus touristiques pour financer la préservation des ressources culturelles.



#### C2 Artéfacts culturels

La destination a une législation encadrant la vente, le commerce, l'exposition ou les dons d'artéfacts historiques et archéologiques. La législation est appliquée et rendue publique y compris auprès des entreprises touristiques et des visiteurs.

- Référence à une législation pertinente liée aux artéfacts historiques appartenant à la destination (titre, date).
- Preuve de la communication de la législation pertinente auprès des entreprises touristiques et des visiteurs.
- Preuve de l'application de la législation concernée.



#### C3 Patrimoine immatériel

La destination soutient la manifestation et la conservation du patrimoine culturel immatériel, y compris les traditions locales, les arts, la musique, la langue, la gastronomie ainsi que les autres composantes de l'identité et des particularités locales. La représentation, la reproduction et l'interprétation de la culture vivante et des traditions sont réalisées de manière sensible et respectueuse, visant à impliquer et à bénéficier aux populations locales, et font vivre des expériences authentiques et sincères aux visiteurs.

- Identification et liste du patrimoine culturel immatériel.
- Exemples de manifestations et d'expériences vécues par les visiteurs (événements, produits différenciés, etc.) concernant le patrimoine culturel immatériel.
- Preuve de l'implication des populations locales et indigènes dans le développement et l'exécution des expériences auprès des visiteurs concernant le patrimoine culturel immatériel.
- Feedback de la part des visiteurs et des communautés locales concernant l'expression des expériences liées au patrimoine culturel immatériel.



#### C4 Accès traditionnel

La destination assure un suivi, protège et si nécessaire réhabilite ou restaure l'accès des

- Suivi de l'accessibilité des communautés locales aux sites naturels et culturels.
- Preuve de la participation des communautés locales concernant



<p>communautés locales aux sites naturels et culturels</p>	<p>l'accès traditionnel.</p> <p>c. Action particulière pour protéger et/ou remettre en état les accès des communautés locales.</p>				
<p><b>C5 Propriété intellectuelle</b></p> <p>La destination a un système permettant de contribuer à la protection et à la préservation des droits de propriété intellectuelle des communautés et des individus.</p>	<p>a. Référence à la législation concernant la propriété intellectuelle applicable à la destination (titre, date).</p> <p>b. Communication des droits de propriété intellectuelle aux acteurs du tourisme.</p> <p>c. Preuve que les droits de propriété intellectuelle sont préservés dans le développement des expériences culturelles offertes aux visiteurs.</p>				
<b>C(b) Visite de sites culturels</b>					
<p><b>C6 Gestion des visiteurs sur les sites culturels</b></p> <p>La destination a un système de gestion des visiteurs au sein et autour des sites culturels, prenant en compte leurs caractéristiques, leur capacité et sensibilité, et visant à optimiser le flux de visiteurs tout en minimisant les effets néfastes sur ces sites. Des directives pour un comportement approprié des visiteurs sur les sites sensibles et lors des événements culturels sont à disposition des visiteurs, des tours opérateurs et des guides avant et au cours de la visite.</p>	<p>a. Suivi du flux des visiteurs et des effets sur les sites culturels, avec des résultats partagés à travers la destination.</p> <p>b. Preuve d'action sur la gestion des impacts résultant des activités touristiques au sein ou autour des sites culturels.</p> <p>c. Existence, distribution et publications de directives pour un comportement approprié des visiteurs sur les sites sensibles et lors des événements culturels dont la conformité est surveillée périodiquement.</p> <p>d. Un code des pratiques sur la gestion des visiteurs sur les sites culturels existe pour les tours opérateurs et les guides et/ou autre partie engagée avec eux.</p> <p>e. Mise en œuvre de programmes de formation pour les guides.</p>	 			
<p><b>C7 Site interpretation</b></p> <p>Des supports d'interprétation appropriés sont fournis et informent les visiteurs sur l'importance des aspects culturels et naturels des sites visités. Les informations sont appropriées d'un point de vue culturel, ont été élaborées en collaboration avec les communautés locales et sont clairement communiquées dans des langues appropriées pour les visiteurs et les résidents.</p>	<p>a. Des supports d'interprétation sont fournis sur site et les différents formats sont disponibles avant l'arrivée.</p> <p>b. Preuve que les supports d'interprétation sont précis et basés sur une recherche aboutie.</p> <p>c. Existence de supports d'interprétation identifiant la signification et la sensibilité/fragilité des sites.</p> <p>d. Preuve de la collaboration avec les communautés d'accueil dans la préparation des supports d'interprétation pertinents.</p> <p>e. Les supports d'interprétation sont disponibles dans les langues des visiteurs.</p>	 			



# Les critères mondiaux du tourisme durable pour les destinations

Il existe une politique écrite

La politique est appliquée

Des bonnes pratiques sont mises en place





Critères





Indicateurs





ODD

## SECTION D: Durabilité environnementale





### D(a) Conservation du patrimoine naturel

<p><b>D1 Protection des environnements sensibles</b></p> <p>La destination a un système pour assurer un suivi, mesurer et réagir aux impacts du tourisme sur l'environnement naturel, conserver les habitats, les espèces et les écosystèmes et prévenir l'introduction et la reproduction d'espèces envahissantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Liste des sites et ressources liés au patrimoine naturel, leurs spécificités, leurs statuts de conservation et leurs vulnérabilités.</li> <li>b. Programmes pour conserver la biodiversité et les sites liés au patrimoine naturel.</li> <li>c. Programmes pour éradiquer et contrôler les espèces invasives.</li> <li>d. Actions pour identifier, suivre et atténuer les impacts du tourisme sur la biodiversité et le patrimoine naturel.</li> <li>e. Mécanismes pour utiliser les revenus liés au tourisme pour soutenir la conservation des ressources naturelles.</li> <li>f. Communications avec les visiteurs et les entreprises pour réduire la reproduction des espèces invasives.</li> </ul>	 			
<p><b>D2 Gestion des visiteurs sur les sites naturels</b></p> <p>La destination a un système de gestion des visiteurs au sein et autour des sites naturels, prenant en compte leurs spécificités, leur capacité, leur fragilité, et recherchant à optimiser le flux des visiteurs tout en minimisant les effets néfastes. Des directives pour un comportement approprié des visiteurs sur les sites sensibles sont rendues disponibles aux visiteurs, tour-opérateurs et guides avant et au cours de la visite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Suivi des flux de visiteurs et des impacts sur les sites naturels, avec des résultats partagés à travers la destination.</li> <li>b. Preuve d'action pour gérer et atténuer les impacts liés au tourisme au sein et autour des sites naturels.</li> <li>c. Existence et distribution de directives publiées sur le comportement des visiteurs sur les sites sensibles. Leurs conformités sont périodiquement revues.</li> <li>d. Un code de pratique sur la gestion des visiteurs sur les sites naturels existe pour les touopérateurs, les guides touristiques et/ou tout autre partie prenante.</li> <li>e. Coopération avec les entités locales pour la conservation pour identifier les risques environnementaux associés au tourisme et pour les réduire grâce à des mesures. f. Mise en œuvre de programmes de formation des guides.</li> </ul>	 			

<p><b>D3 Interaction avec la vie sauvage</b></p> <p>La destination a un système garantissant la conformité avec les législations et normes locales, nationales et internationales sur les interactions avec la vie sauvage. Ces interactions avec les animaux sauvages en liberté, prenant en considération les effets cumulés, sont non-invasives et gérées de manière responsable afin d'éviter les effets néfastes sur les animaux concernés et sur le comportement et la viabilité des populations autochtones vivant dans la nature.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Références (titre, date) aux législations locales, nationales et internationales applicables dans la destination concernant les interactions avec la vie sauvage.</li> <li>b. Adoption des normes internationales pour la découverte de la faune sauvage pour les espèces marines et terrestres.</li> <li>c. Distribution d'un code de bonnes pratiques pour les interactions avec la vie sauvage, incluant la découverte, qui reflète les normes internationales.</li> <li>d. Système en place pour garantir la conformité avec les réglementations, et le code de bonnes pratiques parmi les activités liées au tourisme.</li> <li>e. Actions pour contrôler le bien-être de la faune sauvage et minimiser les désordres, en lieu et place où ces interactions se produisent.</li> <li>f. Des informations sont fournies aux visiteurs sur les interactions nocives envers la faune sauvage, tel que toucher ou nourrir les espèces.</li> </ul>	 			
<p><b>D4 Exploitation des espèces et bien-être animal</b></p> <p>La destination dispose d'un système pour veiller au respect de la législation et des normes à l'échelle locale, nationale et internationale visant à assurer le bien-être animal et la conservation des espèces (animaux, plantes et tous les organismes vivants). Cela inclut la collecte ou la capture, l'échange, l'exposition, et la vente d'espèces de faune et de flore sauvages et de leurs produits. Aucune espèce sauvage animale est acquise, élevée or détenue en captivité, sauf par des personnes compétentes et correctement équipées et pour des activités bien encadrées. Le logement, la garde et la manipulation de tous les animaux sauvages et domestiques respectent les plus hautes normes de bien-être animal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Références (titre, date) aux législations, normes et directives spécifiques locales, nationales et internationales applicables dans la destination concernant le bien-être animal et la conservation des espèces.</li> <li>b. Notification des lois, normes et directives auprès des entreprises et guides touristiques.</li> <li>c. Un système existe pour l'inspection des conditions de la vie animale sauvage captive, incluant leur logement et leur manipulation.</li> <li>d. Accréditation et vérification des qualifications du personnel en charge de la vie sauvage captive.</li> <li>e. Action pour promouvoir la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) dans le secteur du tourisme et assurer la conformité de la destination.</li> <li>f. Des informations sont données aux visiteurs empêchant le commerce d'espèces en danger, tel que l'achat de souvenirs issues de produits dérivés d'espèces sauvages menacées tel que le prévoit l'IUCN or la CITES.</li> </ul>	 			

	<p>g. L'application de la législation garantit que toute activité de chasse est basée sur une démarche scientifique, correctement gérée et strictement applicable à une approche de conservation.</p>				
<b>D(b) Gestion des ressources</b>					
<p><b>D5 Gestion des énergies</b></p> <p>La destination a des objectifs pour réduire la consommation d'énergie, améliorer efficacement son utilisation, et aussi d'augmenter l'utilisation des énergies renouvelables. La destination a un système pour encourager les entreprises à mesurer leur consommation énergétique, en assurer le suivi, la réduire et à rendre compte publiquement de leur participation à ces objectifs.</p>	<p>a. Les objectifs de consommation d'énergie sont encouragés et rendus public.</p> <p>b. Il existe un programme pour améliorer l'efficacité énergétique, par exemple le soutien et l'encouragement à l'utilisation de l'isolation.</p> <p>c. Investissement dans les énergies renouvelables et pourcentage du total de fourniture/consommation.</p> <p>d. Mesures incitatives pour contrôler et réduire la consommation d'énergie par les entreprises.</p>				
<p><b>D6 Gestion de l'eau</b></p> <p>La destination encourage les entreprises à gérer et mesurer leur utilisation d'eau, en assurer le suivi, et en rendre compte publiquement. La gestion du risque lié à l'eau dans la destination est évaluée et documentée. Dans le cas de haut risque lié à l'eau, les objectifs concernant la gestion de l'eau sont identifiés et activement suivis avec les entreprises afin d'assurer que l'activité touristique ne rentre pas en conflit avec les besoins des populations locales et des écosystèmes.</p>	<p>a. Fourniture de lignes de conduite et de support pour évaluer la réduction de l'utilisation de l'eau par les entreprises.</p> <p>b. Programme pour régulièrement évaluer les risques liés à l'eau.</p> <p>c. Paramétrage, publication et application des objectifs liés à l'eau, où les risques sont considérés élevés.</p> <p>d. Evaluation et contrôle des sources et des volumes d'eau utilisés pour les activités liées au tourisme et de leurs effets sur les populations locales et les écosystèmes. La promotion et la vérification du respect de ces objectifs par les entreprises touristiques.</p> <p>e. Information aux visiteurs sur les risques liés à l'eau et sur la bonne gestion visant à minimiser son utilisation</p>				
<p><b>D7 Qualité de l'eau</b></p> <p>La destination a un système pour surveiller la qualité de l'eau de boisson, de l'eau de baignade et l'eau pour les usages écologiques en s'appuyant sur des normes de qualité. Les résultats de la surveillance sont rendus publics, et la destination a un système pour traiter en temps opportun les problèmes de qualité de l'eau.</p>	<p>a. Programme pour suivre la qualité de l'eau.</p> <p>b. Existence de données et de rapports sur la qualité de l'eau.</p> <p>c. Evaluation des eaux de baignade, avec identification et certification des sites atteignant les normes établies.</p> <p>d. Preuve d'actions pour améliorer la qualité de l'eau.</p> <p>e. Information aux visiteurs sur la qualité de l'eau potable locale afin d'encourager son utilisation comme</p>	 			

	alternative à l'eau en bouteille.				
<b>D(c) Gestion des déchets et des émissions</b>					
<p><b>D8 Eaux usées</b></p> <p>La destination dispose de directives claires et mises en application en ce qui concerne le choix des sites, l'entretien et les contrôles des rejets des fosses septiques et des systèmes de traitement des eaux usées. Elle assure le traitement adéquat des eaux usées et leur réutilisation ou leur évacuation en toute sécurité sans effet néfaste pour la population locale et pour l'environnement.</p>	<p>a. Directives écrites et réglementations sur le traitement des eaux usées.</p> <p>b. Système d'application de ces directives parmi les entreprises.</p> <p>c. Suivi/test des eaux évacuées.</p> <p>d. Fourniture de systèmes durables de traitement des eaux municipales, pour l'utilisation par le secteur du tourisme, aux endroits où cela est possible et appropriée.</p>	 			
<p><b>D9 Déchets solides</b></p> <p>La destination mesure et réalise des rapports sur sa production de déchets et établit des objectifs visant sa réduction. Elle garantit que les déchets solides sont correctement traités et détournés de la décharge, avec l'existence de multiples possibilités de collecte et de système de recyclage séparant correctement les déchets par types. La destination encourage les entreprises d'éviter, de réduire et de recycler les déchets solides, y compris les déchets alimentaires. Des actions sont prises pour éliminer ou réduire les objets à usage unique, particulièrement ceux en plastique. Tout déchet résiduel solide qui n'est pas réutilisé ou recyclé est éliminé en toute sécurité et durabilité.</p>	<p>a. Programme de suivi des déchets, avec des résultats et des objectifs publiés.</p> <p>b. Campagne, conseil et support coordonnés avec les entreprises touristiques sur la gestion des déchets y compris les déchets alimentaires.</p> <p>c. Campagne pour réduire/éliminer les objets à usage unique, particulièrement les plastiques.</p> <p>d. Programme de gestion des déchets pour les bureaux et établissements publics.</p> <p>e. Fourniture d'un système de collecte et de recyclage pour au moins quatre types de déchets (organique, papier, métal, verre et plastique).</p> <p>f. Fourniture d'un système durable pour éliminer les déchets résiduels.</p> <p>g. Campagne pour éliminer les déchets jetés par terre, y compris par les visiteurs, et pour conserver les espaces publics propres.</p> <p>h. Poubelles adaptées pour le traitement des différents types de déchets.</p>	  			
<p><b>D10 Emissions de GES et lutte contre le changement climatique</b></p> <p>La destination a des objectifs ciblés pour réduire les gaz à effets de serre, et met en œuvre et établit des rapports sur les politiques et les actions de lutte contre le changement climatique. Les entreprises sont encouragées à mesurer, suivre, réduire ou minimiser, établir des rapports publics et lutter contre les gaz à effets de serre provoqués par tous les aspects de leurs activités (incluant les fournisseurs et les prestataires de services). La compensation</p>	<p>a. Des objectifs ciblés sont publiés visant à réduire le pourcentage d'émissions avec des échéances précises.</p> <p>b. Rapport annuel sur le climat, incluant le suivi et les actions de lutte contre le changement climatique.</p> <p>c. Campagne de soutien ou tout autre engagement avec les entreprises du tourisme sur la réduction des émissions.</p> <p>d. Action pour réduire les émissions de la part des opérations du secteur public.</p>				

<p>carbone des émissions restantes est encouragée.</p>	<p>e. Information pour les entreprises et les visiteurs sur les programmes de compensation carbone qui sont conformes aux normes reconnues.</p>				
<p><b>D11 Transports à faibles impacts</b></p> <p>La destination a des objectifs ciblés visant à réduire les émissions liées aux transports pour voyager vers et au sein de la destination. Une augmentation des transports durables, tel que les véhicules à basses émissions, les transports publics et le voyage actif (à pied ou à vélo) est recherché afin de réduire la contribution du tourisme à la pollution de l'air, aux embouteillages et au changement climatique.</p>	<p>a. Plus d'investissement dans les infrastructures de transports durables, y compris les transports publics et les véhicules à basses émissions.</p> <p>b. Information encourageant les visiteurs à utiliser des moyens de transport alternatifs vers et au sein de la destination.</p> <p>c. Données sur les modes de transports alternatifs utilisés par les visiteurs.</p> <p>d. Amélioration et promotion des opportunités offertes par le cyclisme et la marche à pied.</p> <p>e. Priorisation des segments de marchés de visiteurs accessibles par des transports courts et des moyens plus durables.</p> <p>f. Le secteur public et les entreprises touristiques utilisent en priorité des transports à faible impact pour leurs opérations.</p>	 			
<p><b>D12 Pollution lumineuse et sonore</b></p> <p>La destination dispose de directives et de réglementations pour limiter à un minimum la pollution lumineuse et sonore. La destination encourage les entreprises à se conformer à ces directives et réglementations.</p>	<p>a. Directives sur la pollution lumineuse et sonore produites et promues auprès des entreprises touristiques.</p> <p>b. Identification et suivi des potentielles sources de pollution lumineuse et sonore liées au tourisme.</p> <p>c. Mécanismes pour assurer la participation des résidents à rapporter les éléments de pollution lumineuse et sonore, avec des actions de suivies.</p>	 			

**Remarque sur l'utilisation des Critères du GSTC:**

Le GSTC encourage l'utilisation et l'application à grande échelle des Critères du GSTC, qui sont disponibles gratuitement sur ce site Web pour leur utilisation non commerciale.

Toutefois, le GSTC se réserve le droit d'évaluer et de facturer des frais pour l'utilisation commerciale des critères du GSTC.